



Puis je récupérer ma caution suite a mon départ d'un logement

Par **bruno M**, le **08/02/2011** à **16:27**

Bonjour,

Avec ma compagne, nous louons une maison avec un loyer de 540euro.

Quand nous avons pris possession des lieux c'est moi qui est fait le chèque de caution (preuve a l'appui)

Depuis peut nous sommes séparés,et elle a gardée la maison a sont nom.

J'aimerais savoir s'il m'est possible de réclamer mon chèque de cautions au propriétaire

En attente d'une reponse,et de vous lire,je vous remercie d'avance.

PS: nous n'étions ni marié ni pacsé.

Bruno M